

TRAIT d'union

Bulletin d'information sur le projet de fusion Blonay - St-Légier-La Chiésaz

EDITO

Dominique Martin - Syndic de Blonay



Tous concernés !

Après une étude minutieuse, le projet de fusion entre nos deux communes est entré dans une phase décisive. Fin mai, les Conseils communaux ont approuvé, à une confortable majorité, le rapport du Comité de pilotage favorable à une fusion et mandaté leurs autorités pour établir un projet de convention.

Dans cette perspective, vos municipalités souhaitent communiquer le plus largement possible et travailler de concert avec leurs élus, le personnel communal et, bien entendu, l'ensemble de la population. Durant les prochains mois,

ce Trait d'union - encarté dans le journal communal - et un site web viendront vous informer de manière transparente.

Plusieurs séances d'information seront autant d'occasions de se rencontrer, de dialoguer et de construire un avenir commun. Et vous avez dès aujourd'hui la possibilité de nous aider à choisir le nom de la nouvelle commune.

Alors, participez, votez et construisons ensemble ce projet de fusion.



Alain Bovay - Syndic de St-Légier-La Chiésaz



Séances publiques d'information

Mercredi 25 septembre 2019 - 19h - Blonay (grande salle de Cojonnex)

Mardi 8 octobre 2019 - 19h - St-Légier-La Chiésaz (grande salle)

Ces séances sont ouvertes indifféremment aux habitants des deux communes

Programme : Accueil - Point de situation sur le processus de fusion
Synthèse des rapports des groupes de travail - Questions/discussion - Apéritif

Quel nom pour la nouvelle commune ?

- Exprimez-vous jusqu'au 30 septembre 2019 !
- Bulletin de vote en page 21
- Le projet de fusion en continu sur www.traitdunion-fusion.ch

Un projet porteur et soigneusement étudié

Lancer une réflexion sur un projet de fusion n'est pas anodin. Il s'agit d'un long processus qui implique de multiples acteurs et demande de nombreuses études. Nos deux communes travaillent sur ce dossier depuis plus de quatre ans. Quels sont les enjeux et les avantages attendus de cette vision d'avenir ?

En 2011, alors qu'une étude de faisabilité sur l'éventuelle fusion des dix communes de la Riviera est lancée, les nouvelles autorités de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz déclarent ne pas vouloir donner suite à ce projet de mégafusion, mais relancent l'idée de fusions partielles assorties d'une gouvernance régionale. Deux ans plus tard, une enquête menée auprès de plus d'un millier d'habitants de la Riviera laisse apparaître que 75% des habitants de ces deux communes du haut sont favorables à un éventuel rapprochement. En 2016, les Conseils communaux de Blonay et St-Légier-La Chiésaz valident le lancement d'une étude sur un possible rapprochement. Un comité de pilotage (COPIL) est constitué pour la mener à bien et cinq groupes de travail sont mis en place pour réfléchir à la meilleure manière d'enclencher le processus. Leurs rapports ont fait l'objet d'une présentation aux municipalités en novembre 2018. Les 27 et 28 mai dernier, les Conseils communaux ont mandaté leurs municipalités en vue d'établir un projet de convention de fusion.

S'il est accepté par les deux Conseils communaux le 21 janvier 2020, le projet de convention sera soumis au vote populaire le 17 mai 2020. En cas de succès dans les urnes, la nouvelle commune sera créée le 1^{er} janvier 2022 et devrait bénéficier d'un soutien financier de l'Etat de Vaud de l'ordre de CHF 750'000.-.

Pourquoi privilégier une fusion des communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz ?

Les groupes de travail, composés de municipaux et de conseillers communaux, ont dressé un inventaire de ce qui rapproche ou distingue nos deux communes. Leurs rapports finaux

sont, à des degrés divers, tous favorables à la fusion. Il faut dire que la structure des deux communes présente une très grande homogénéité en termes de superficie, de nombre d'habitants, de fiscalité, de contribuables, d'entreprises, de commerces et de communication. Prenant appui sur ces rapports, les municipalités proposent d'avancer sur le projet. A nous maintenant de réfléchir ensemble à cette possibilité.

Une fusion offrirait un cadre politique et administratif de proximité, à la mesure des besoins de la population, en adaptant la gestion publique à un environnement qui s'est profondément modifié ces dernières années. Le partage des tâches au sein d'organismes intercommunaux démontre ses limites et représente une importante charge de travail pour les élus. Face au risque de voir nos institutions se gripper, la mise en commun de nos forces apparaît comme la solution la plus efficace et la plus durable pour l'avenir de nos deux communautés.

Les thématiques traitées par les groupes de travail

1. Finances communales
2. Règlements communaux
3. Propriétés communales et distribution de l'eau
4. Autorités communales, informatique et vie associative
5. Réseau routier, déchets et épuration

Les rapports des groupes de travail sont disponibles sur www.traitdunion-fusion.ch

Le projet de fusion entre Blonay et St-Légier-La Chiésaz prend ses racines dans les nombreuses collaborations

intercommunales qui se sont intensifiées au cours des dernières années. Il représente la suite naturelle d'un partenariat qui, dans sa forme actuelle, a démontré ses limites.

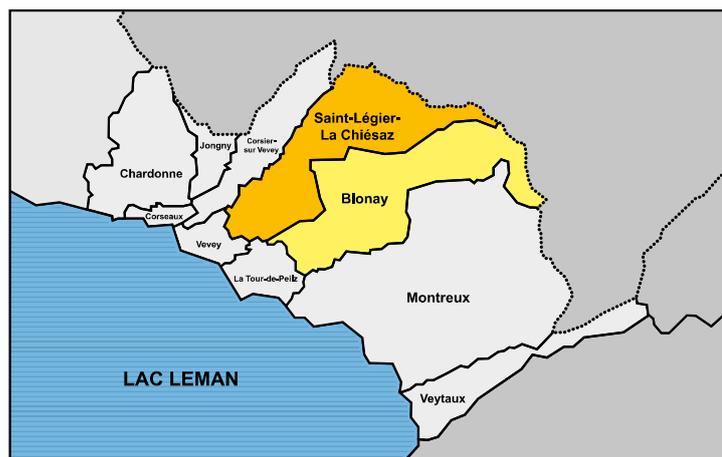
Ce sont les paroisses qui vont montrer le chemin, puis les écoles, un domaine où les liens entre les deux communes sont très forts. L'accueil extrascolaire est ainsi confié à une fondation intercommunale qui gère le réseau d'accueil de jour des deux communes. La bibliothèque, également intercommunale, est ouverte au public et aux élèves des deux villages. 2013 voit la création de la Jeunesse de Blonay-Saint-Légier-La Chiésaz et 2014 celle du Service intercommunal des eaux des Pléiades.

La vie associative culturelle, sociale ou sportive est riche de part et d'autre et l'on constate une grande mobilité des habitants entre les deux communes. Mises à part quelques associations qui œuvrent pour l'un ou l'autre des deux villages, comme les sociétés de développement, la plupart n'ont pas de raison spécifique d'être liées à l'une ou l'autre des communes.

Ce savoir-vivre ensemble se cultive lors des nombreuses manifestations communes organisées tout au long de l'année : Fête nationale, repas des aînés du 1^{er} août, cérémonie œcuménique au château de Blonay, soirée des mérites, promotion des écoles ou réception des jeunes citoyens.

✍ COMM'une info 📺 LdS

www.traitdunion-fusion.ch



CALENDRIER

29 août 2019

Parution du premier numéro de *Trait d'union*, bulletin d'information sur le projet, encarté dans COMM'une info

25 septembre 2019, 19h, Blonay (grande salle de Cojonnex)

Séance publique d'information

8 octobre 2019, 19h, St-Légier-La Chiésaz (grande salle)

Séance publique d'information

10 octobre 2019

Parution *Trait d'union* n° 2

Octobre-novembre 2019

Elaboration de la convention de fusion par les deux municipalités

6 novembre 2019, 19h, St-Légier-La Chiésaz (grande salle)

Séance publique d'information : résultats du sondage sur le nom et présentation du projet de convention

11 novembre 2019

Parution *Trait d'union* n° 3

27 novembre 2019, 19h, Blonay (GUPB, Aula)

Séance publique d'information : résultats du sondage sur le nom et présentation du projet de convention

21 janvier 2020

Soumission du projet de convention au vote des deux Conseils communaux (séances simultanées)

Février-Avril 2020 - Débats publics (dates à préciser)

17 mai 2020

Votation populaire (référendum obligatoire) sur la convention de fusion, pour autant que les deux conseils aient donné leur aval en janvier 2020

Automne 2021

Elections communales

1^{er} janvier 2022

Entrée en vigueur de la nouvelle commune, en cas de oui le 17 mai 2020

Les communes collaborent déjà ensemble depuis de nombreuses années, notamment par les sociétés locales.



Choeur des écoles



La Bibliothèque intercommunale à Blonay



Mérites de Blonay-St-Légier-La Chiésaz



Fête du 1^{er} Août



Domaine skiable des Pléiades

5 enjeux majeurs

- 1 Se faire entendre à Lausanne et dans le district**
Avec près de 12'000 habitants, la nouvelle commune deviendrait la troisième ville de la Riviera et permettrait un rééquilibrage des forces entre les rives du Léman et les communes du haut. Elle aurait plus de chances de faire entendre sa voix à Lausanne et dans le district. Il faut savoir que les sujets sont toujours plus nombreux à être discutés et traités à l'échelon cantonal ou régional, notamment en matière de sécurité, de mobilité, de tourisme ou de promotion économique. Cette nouvelle commune garderait une dimension humaine, à l'opposé d'un « mégaprojet » qui mettrait une distance trop importante entre autorités et citoyens.
- 2 Assurer une stabilité financière**
La péréquation cantonale actuelle, plus favorable aux grandes communes, permettrait d'économiser 1,7 million de francs par année. Une fusion offrirait une stabilité financière ainsi qu'une capacité d'autofinancement plus importantes. En matière de fiscalité, l'idée est de proposer un taux d'imposition de 70% - le taux actuel en vigueur dans les deux communes - au moment de l'entrée en vigueur de la convention, en 2022.
- 3 Compétences supplémentaires et gestion administrative simplifiée**
La fusion permettrait de renforcer les compétences au sein de la nouvelle commune, partant du principe que des équipes élargies nécessiteraient l'engagement de nouveaux profils, notamment dans les domaines de l'informatique, des finances et du service juridique. La gestion administrative se trouverait aussi simplifiée grâce à la suppression de toutes les discussions et négociations afférentes à la gestion intercommunale actuelle. Elle éviterait que de nombreuses tâches soient effectuées deux fois en parallèle.
- 4 S'enrichir de ses différences au lieu de les gommer**
Toutes les fusions ont une composante émotionnelle et humaine très importante qui doit être respectée. Le sentiment de perte d'identité est probablement celui qui revient le plus régulièrement dans ce type de processus. Il faut toutefois rappeler qu'une fusion est avant tout une démarche politique et administrative. Il n'est nullement question de fusionner une histoire, des origines, des mentalités, des traditions propres aux Blonaysans et aux Saint-Légerins. Il est important de rappeler que, au sein de la nouvelle entité communale, chaque village gardera son nom, son numéro postal et préservera ainsi son identité.
- 5 Préserver les emplois**
Pour les employés communaux, environ 160 actuellement, l'éventualité d'une fusion provoque des interrogations légitimes. Une réorganisation de l'administration sera de la compétence des nouvelles autorités. Ces changements n'entraîneront pas de licenciements. Il est prévu que le personnel en fonction au jour de la fusion, occupé à plein temps ou à temps partiel, soit transféré à la nouvelle commune, aux conditions en vigueur au moment de la fusion.

Portraits croisés, 3 questions à ...



Kilian Combernous, président de la Société de jeunesse Blonay-St-Légier, habitant de St-Légier-La Chiésaz

A quel aliment te fait penser Blonay ?
Le gingembre, pour la forme de la délimitation de la commune et parce que c'est aphrodisiaque.

Un endroit, un lieu ou une rue qui te plaisent à Blonay ?
Le terrain de pétanque du parking des Oches, car beaucoup de bons souvenirs.

Pour quelle(s) raison(s) te rends-tu à Blonay ?
Se réunir avec la jeunesse pour un de nos événements ou pour une sortie !



Guillaume Mohr, vice-président de la Société de jeunesse Blonay-St-Légier, habitant de Blonay

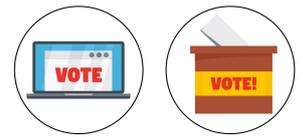
Si St-Légier était un jour de fête, lequel serait-il ?
Ce serait le 1^{er} août. J'ai toujours apprécié de m'y rendre pour son ambiance conviviale et pour les moments de partage que l'on y passe.

Quel est le surnom des habitants de St-Légier ? Sais-tu pourquoi ?
Les « Tyalos » ! Ce sobriquet viendrait des Blonaysans qui l'aurait donné à ceux de St-Légier. L'histoire raconte qu'une bagarre aurait éclaté dans l'Auberge de Saint-Légier et que durant la bagarre des témoins de la scène aurait crié « Tyalo », ce qui veut dire « Tue-le ».

Pour quelle(s) raison(s) te rends-tu à St-Légier ?
Ayant grandi dans la culture du foot, j'adore me rendre à Praz-Dagoud pour voir certains matchs quand j'en ai l'occasion. On y croise toujours des connaissances et il y'a une bonne ambiance à chaque fois.

Nom de la nouvelle commune

Faites votre choix jusqu'au 30 septembre!



Si le choix du nom qui sera inscrit dans la convention de fusion appartient au comité de pilotage (Copil) et aux municipalités, ces derniers ont souhaité prendre l'avis de la population à titre consultatif. Le Copil a retenu trois propositions, validées par la Commission Cantonale de Nomenclature, qui sont soumises dès aujourd'hui à consultation. Chaque citoyen indiquera sa préférence parmi le choix proposé mais garde la possibilité de nous transmettre une proposition personnelle. Ce sondage permettra de vérifier qu'aucune piste n'a été négligée.

Qui peut voter et comment ?

Chaque habitant de Blonay ou de St-Légier-La Chiésaz, âgé de 16 ans ou plus, peut s'exprimer au moyen du bulletin ci-dessous. Un seul suffrage par personne est autorisé.

Le bulletin est à retourner au secrétariat de votre commune par poste ou par courriel à contact@traitdunion-fusion.ch (en mentionnant vos nom, âge et adresse) d'ici au 30 septembre 2019.

Publication des résultats

Les résultats de ce sondage et le choix du nom qui sera inscrit dans la convention de fusion vous seront communiqués lors des séances d'informations des 6 et 27 novembre 2019.

1. BLONAY - ST-LÉGIER

Historiquement, le seul fait que l'église de l'ancien prieuré de Blonay se situe sur le territoire de Saint-Légier, à La Chiésaz, témoigne du fait que les deux communautés n'en formaient

qu'une à l'origine, soit la seigneurie de Blonay, dont la complexité du tissu féodal a conduit progressivement à l'éclatement de l'entité seigneuriale et à la constitution des deux communautés, formées chacune de plusieurs localités. Comme nos deux villages conserveront leurs noms, il serait logique de pouvoir unir nos patronymes pour désigner la nouvelle identité administrative. D'autres organismes et associations intercommunaux ont déjà montré le chemin: la Paroisse réformée de Blonay-St-Légier, la Communauté catholique de Blonay-St-Légier, l'Etablissement scolaire de Blonay-St-Légier, le Rayon d'automne de Blonay-St-Légier, la Bibliothèque de Blonay-St-Légier, pour n'en citer que quelques-uns.

2. HAUTEVILLE

Construit en 1760, le château d'Hauteville vient d'être racheté par une université américaine et devrait profiter d'une importante restauration. Il constitue l'un des rares témoignages du patrimoine vaudois des XVIII^e et XIX^e siècles.

Situé sur le territoire de la commune de St-Légier-La Chiésaz, son nom est attesté depuis le Moyen Âge (Altavilla, constituant la partie basse de la seigneurie de Blonay) figurant sur les cartes topographiques depuis le début du XIX^e siècle en un seul mot: Hauteville. Le mot latin villa et vil(l)

e en ancien français signifiant «propriété rurale».

La reprise de ce nom serait une référence à l'un des gardiens de notre histoire partagée et à une silhouette qui façonne/compose le paysage de nos deux communes depuis des siècles.

3. LES PLÉIADES

Ce nom apparaît seulement au milieu du XIX^e siècle sur les cartes topographiques pour désigner le sommet du mont. Il tire son origine d'une adaptation du nom de lieu proche de Laplayaux (tiré du patois aplyéau désignant un endroit où on attelle les bêtes de trait à des pièces de bois à amener à la scierie). En effet, d'après les meilleures sources, on se serait inspiré de ce toponyme local pour donner au sommet le nom de l'amas stellaire des

Pléiades, dont les sept étoiles principales étaient d'ailleurs peintes sur le linteau de la ferme voisine du sommet.

Nos deux territoires se partagent cette montagne qui domine nos communes. Si nos destins se lient, il serait logique de rendre hommage à ce sommet qui nous abreuve d'une eau claire, potable et particulièrement limpide. Ce nom a également été choisi pour l'association intercommunale qui gère l'alimentation en eau de nos communes: le Service des eaux des Pléiades.



COMM'une info

VOTEZ !

Le projet de fusion en continu sur www.traitdunion-fusion.ch

Nom, prénom _____

Âge _____

Adresse complète _____

Signature _____

Votre choix Blonay - St-Légier
 Hauteville
 Les Pléiades
 Une autre proposition _____

Un suffrage par personne. Bulletin à découper et à retourner au greffe de votre commune par poste ou par courriel à contact@traitdunion-fusion.ch (en mentionnant votre nom, âge et adresse) d'ici au 30 septembre 2019.